



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\* \* \* \* \*

**2023/040**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25

<b>SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2023</b>
--

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 15 : DIVERS****1. ACQUISITION DE DÉLAISSÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE EICH- TRANCHE 1**

M. le maire explique : « dans la traversée d'Eich, les limites parcellaires ne reflètent pas toujours les limites physiques existantes. Une partie du trottoir actuel ne se situe pas sur une emprise publique mais appartient aux riverains.

Pour régulariser ces emprises foncières, il est proposé aux riverains que la commune acquiert ces terrains pour la somme de 21 € par m<sup>2</sup> (montant identique aux délaissés acquis par la commune lors de l'aménagement de différentes rues comme la rue des Alouettes, rue des Fauvettes...) et de prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'arpentage des terrains.

Les terrains concernés dans la première tranche des travaux sont les suivants :

PROPRIETAIRES	Adresse	Numéro cadastral de la parcelle actuelle	Contenance globale de la parcelle	Surface APPROXIMATIVE à acheter par la commune	Montant APPROXIMATIF de l'acquisition par la commune
M HERMAL Maxime MME VUILLAUME CARINE	24 rue Principale	Parcelle 141 section 69	11 a 00	21 m <sup>2</sup>	<b>441,00 €</b>
MME BERSHEIM Bernadette M SOULIER Gregory	45 rue Principale	Parcelle 165 section 69	00 a 8	4 m <sup>2</sup>	<b>84,00 €</b>
MME BERSHEIM Bernadette M SOULIER Gregory	45 rue Principale	Parcelle 53 section 55	8 a 13	9 m <sup>2</sup>	<b>189,00 €</b>
MME BERSHEIM Bernadette M SOULIER Gregory	45 rue Principale	Parcelle 101 section 55	1 a 44	1 m <sup>2</sup>	<b>21,00 €</b>
M FILIPP Jason MME MEYER Jessica	47 rue Principale	Parcelle 100 section 55	7 a 43	6 m <sup>2</sup>	<b>126,00 €</b>
M SCHMITT Bernard MME HOLCVART Esther	49 rue Principale	Parcelle 76 section 55	04 a 09	3 m <sup>2</sup>	<b>63,00€</b>

MME BERGDOLL Marie-Rose née KELLER (usufruitier) M BERGDOLL Jean-Marie (usufruitier) MME GROSSNICKEL Christine née KELLER (nu-proprétaire) M BERGDOLL Steve (nu-proprétaire)	51 rue Principale	Parcelle 77 section 55	5 a 05	14 m2	<b>294,00€</b>
M CLEMENT Julien (usufruitier) MME ROSTOUCHER Eliane née CLEMENT (nu-proprétaire) M CLEMENT Jean (nu-proprétaire)	53 rue Principale	Parcelle 80 section 55	8 a 09	9 m2	<b>189,00€</b>
Mme KOSCHER Marie Paule née FISCHER	50 rue Principale	Parcelle 67 section 55	0 a 26	1 m2	<b>21,00€</b>
Mme KOSCHER Marie Paule née FISCHER	50 rue Principale	Parcelle 92 section 55	5 a 88	18 m2	<b>378,00€</b>

La surface exacte des parcelles à acquérir sera déterminée après réalisation des procès-verbaux d'arpentage par un géomètre expert. »

Le Conseil municipal,

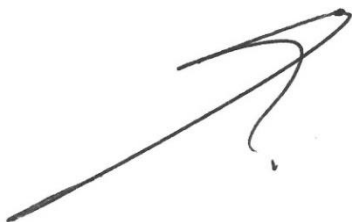
Après avoir entendu les explications de M. le maire,

À l'unanimité des voix, :

- décide d'acquérir les parcelles susvisées dans la rue Principale au prix de 21 € par mètre carré,
- autorise M. le maire à signer les documents d'arpentage nécessaires et de prendre en charge les frais,
- autorise M. le maire à signer les promesses de vente,
- autorise M. le maire à signer les actes notariés d'acquisition et de prendre en charge les frais.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 11 avril 2023

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2023  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

